M. P. Scrépel. Plusieurs de nos collègues ont exprimé l'opinion que les commissions devraient, après avoir fonctionné plusieurs sessions, se soumettre de nouveau à l'élection. La commission des finances, à l'unanimité, partageant cet avis, m'a chargé de prier l'administration d'accepter sa démission et de faire procéder à l'élection d'une commission nouvelle;

M. Daudet. Je demanderai à M. le rapporteur, si la commission des finances a, pour se retirer, des raisons particulières ou si elle ne demande ce renouvellement que pour se conformer à un usage généralement pratiqué.

Dans le premier cas, je le prierai de donner ces raisons au Conseil. Dans le second cas, je lui ferai observer que sa proposition est tardive, que le renouvellement des commissions aurait dû se faire au début de la session et non à la fin.

M. P. Scrépel. Il nous a semblé que l'exercice 1876 pouvant être considéré comme terminé puisque le budget de 1877 va entrer en examen, le moment était venu pour la commission des finances de se démettre de ses fonctions.

Une autre raison, du reste motiverait aussi notre résolution.

La commission des finances, en effet, s'est vue débordée pendant toute l'année 1876; elle a été contrainte d'accepter pour une somme considérable de crédit effectués par les commission diverses sans son autorisation, et dépensés sans son contrôle. Je rappellerai les suppléments énormes et non autorisés réclamés pour l'Ecole de la rue Soubise, pour pour les générateurs de l'hôpital, pour le bureau du conditionnement, pour le mobilier des Ecoles et pour les fêtes publiques.

La commission des finances a la responsabilité de l'équilibre du budget, elle doit en avoir la conduite. Or, le budget de 1876 soldera, bien malgré elle, en déficit; celui de 1877 semble devoir atteindre le même but, en suivant les mêmes errements; voilà pourquoi la commission des finances désire demander au Conseil, un nouveau vote de confiance qui ne pourra qu'augmenter la force morale dont elle doit disposer.

M. Daudet. Je m'associe à la plainte exprimée par le rapporteur de la commission des finances. Plusieurs fois déjà, M. Famechon, quelques-uns de nos collègues et moi, avons adressé à l'administration le reproche d'avoir fait, ou laissé faire des dépenses que le Conseil n'avait pas autorisées.

Comme vient de le dire M. le rapporteur, certains crédits votés par le Conseil ont été, à tort, considérablement dépassés.

M. le Maire. Nous repoussons le reproche qui nous est adressé !

Dans quel cas avons-nous dépassé les crédits votés?

M. Daudet. M. le rapporteur de la commission des finances, vient de vous les énumérer, et pour ne citer qu'un exemple, la dépense de 27,000 francs faite à l'hôpital, tandis que le Conseil n'avait voté que 8 ou 12,000 fr.; et à ce sujet je rappellerai que M. le Préfet a refusé d'approuver la délibération du Conseil, concernant cette dépense de 27,000 fr. et qu'il a demandé des explications préalables.

M. le Maire. Ce n'est pas nous qui avons ordonné ces dépenses; le Conseil a donné un blané seing à une commission spéciale qui a dirigé les travaux.

M. Daudet. Déjà plusieurs fois, j'ai eu occasion au sein du Conseil, de combattre cette doctrine qui serait la confusion des attributions des pouvoirs municipaux.

L'administration, seule, est responsable en matières de travaux et de dépenses. Les commissions n'ont pas d'ordre à donner et s'il leur arrivait d'empiéter sur les pouvoirs de l'administration, celle-ci, justement jalouse de ses droits, a le devoir de les maintenir dans leurs attributions.

M. le Maire. Je proteste avec énergie contre les reproches dont nous sommes l'objet, et qui doivent être adressés aux commissions.

M. P. Parent. ~~De cette~~, Vous remarquerez qu'au nombre des dépenses citées, par le rapporteur de la commission des finances comme ayant dépassé des crédits votés, se trouvent celle de 40,000 fr. pour l'achèvement de la rue de Soubise qui a été faite sous l'administration qui nous a précédés;

M. Daudet. Mes observations s'adressent aussi bien à l'ancienne qu'à la nouvelle administration;

Je répète et j'affirme qu'en matière de travaux et de dépenses, l'administration est seule responsable, et je demande que M. le Maire soumette la question à M. le Préfet, et que la réponse soit communiquée au Conseil;

M. Destombes. Il n'est pas nécessaire de demander l'opinion de M. le Préfet;

M. le Maire. L'administration a la conscience d'avoir fait son devoir. Elle n'accepte aucun reproche (et se levant :)

En présence des accusations qu'on nous adresse et contre lesquelles je proteste énergiquement, je déclare déposer le pouvoir, et donner ma démission.

M. Destombes. Moi aussi, je donne ma démission;

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire,
CH. JUNKER.

On nous dit, quà la suite d'un incident de la séance d'hier du Conseil municipal, le maire de Roubaix et ses adjoints, auraient envoyé leur démission au gouvernement.

—

L'université de France, a célébré jeudi à Douai ses assises scolaires de 1876-1877.

Les abords de l'Hôtel-de-Ville étaient pavoisés; à l'entour se dressaient des mâts vénitiens aux oriflammes tricolores.

Plusieurs personnages ont pris la parole : le recteur, M. Fleury qui a rendu hommage à la mémoire du regretté M. Talon; M. Blondel, doyen de la faculté de droit; M. Violette, doyen de la faculté des sciences; M. Desjardins, doyen de la faculté des lettres, et M. Esmin, professeur de la faculté de droit, a lu un rapport touchant les prix à décerner dans la séance d'ouverture.

—

La *Sainte-Cécile* met en liesse toutes nos intéressantes sociétés musicales. Nous ne pouvons que nous en féliciter, car nos paroisses en profiteront. *Sainte-Cécile* sera fêté *musicalement* par ses adeptes.

Les *Amis-Réunis*, comme leurs collègues de la *Grande-Harmonie* et de la *Concordia* donneront un concert en l'honneur de la sainte patronne.

C'est à l'église Notre-Dame, à la grand'messe de 9 heures et demie le dimanche 26 novembre, que les *Amis-Réunis* feront entendre quelques-uns des beaux morceaux religieux de leur répertoire.

La messe sera chantée par la *Société Chorale* de Notre-Dame.

Nous donnerons sous peu l'énoncé du programme.

—

La soirée bachique offerte par le *Cercle de la Concorde* à ses membres honoraires, a eu lieu, comme nous l'avions annoncée, dimanche dernier, au local du cercle.

L'intéressante variété du programme avait attiré quantité d'auditeurs. La salle était si complètement pleine, que beaucoup de personnes n'ont pu trouver place.

L'*Harmonie* a exécuté brillamment le morceau d'ouverture; mais son beau succès a été troublé par un incident fâcheux; l'accompagnateur M. Wandenbossche fut inopinément pris d'une indisposition si sérieuse qu'elle l'obligea à se retirer.

Le concert allait être forcément interrompu, sans la gracieuse obligeance d'une jeune musicienne, Mlle Lefrancq qui se présenta en remplacement de l'accompagnateur tombé malade. On n'eut garde de refuser un si chamant offre.

Toutefois on dût intervertir lordre du programme. *Arthur de Bretagne*, la tragédie réservée pour la fin, eût un destin contraire, et fit les délices du commencement. Jouée avec entrain cette pièce a été très-goûtée des spectateurs, et conséquemment couverte d'applaudissements chaleureux.

La partie musicale se composait de nombreux morceaux du plus heureux choix.

Indépendamment des brillantes compositions musicales de pure instrumentation exécutées par l'*Harmonie* sous l'habile direction de M. Lebacqz, le programme renfermaient des exécutions vocales dont le *rendu* a été parfait. Plusieurs jeunes amateurs dirigés par M. Deltour ont chanté le chœur si original des *Mirlitons* avec beaucoup d'ensemble et de brio.

On a écouté avec plaisir l'*air* varié pour saxophone joué par M. Paul Mercier.

M. Jules Lefebvre, quoique en possession d'un très-malencontreux rhume, n'a pas manqué de verve ni de gorge pour enlever avec M. Georges Couturier, le duo des *Puritains*, duo qui présente, même pour des chanteurs consommés de très-hautes difficultés musicales. Ce n'est pas tout, M. Lefebvre a chanté d'une manière chaleureuse et *con anima*, l'*Invocation à la Charité*, et malgré l'état anormal de l'organe essentiel, son interprétation n'a rien laissé à désirer.

Quant à M. Georges Couturier, nous nous abstiendrons de toute appréciation banale; nous dirons seulement qu'il a su mettre à profit les [illegible] de nos grands maîtres, et qu'une parfaite diction, jointe à une voix souple et travaillée, dénotent en lui une connaissance approfondie de l'art du chant.

Un mot sur le *trio de Guillaume-Tell*, cette œuvre magistrale interprêtée pour la première fois à Roubaix, et dont les difficultés n'ont point intimidé les trois vaillants artistes qui l'ont entreprise. M. Beuscarta très-bien dit l'*Andante* « *Ses jours qu'ils ont osé proscrire* », MM. Couturier et Lefebvre répondaient au dialogue, en harmonisant leurs voix d'une façon remarquable. Toutes nos félicitations pour cette belle exécution vocale. M. Couturier a su, dans cette circonstance où cela était nécessaire, modérer la puissance de son organe, ce seul fait prouve une certaine habileté de voix.

N'oublions pas le jeune comique amateur M. Désiré Mercier, dont la verve désopilante a soulevé des applaudissements unanimes.

Terminons en remerciant sincèrement, au nom du public et des organisateurs de la soirée Mlle Lefrancq, dont l'aimable concours a été la planche de sauvetage du concert interrompu, et dont, par surcroit le talent de pianiste est venu encore rehausser l'éclat.

P.-S. Nous apprenons que l'indisposition de M. J. Vandenbossche n'a pas eu de suites.

—

Un petit accident s'est produit, dans l'après-midi d'hier, rue du Vieil-Abreuvoir.

Une voiture qui, venant au trot de la Grand'-Place, a accroché en passant, un chariot à bras qui stationnait dans cette rue. La secousse a été violente de telle sorte que le petit véhicule a été lancé dans la devanture d'une boutique à proximité.

Heureusement les dégâts sont peu considérables, ils se bornent au bris d'une ou deux vitres.

—

Un mendiant nommé Marbry, originaire du département du Nord, a été arrêté, hier. Voici comment Marbry procédait : il sonnait à toutes les portes ou montait à tous les étages, afin d'éviter toute arrestation amenée sans longtemps attendre, par la mendicité faite en public. Il n'en a pas moins été pris en flagrant délit.

De plus, Marbry est en surveillance à vie.

—

On a mis, hier, au dépôt de sûreté, Bouteiller, un individu de 39 ans, qui flânait à la gare, dans un état très-débraillé.

Bouteiller a témoigné lui-même de son vagabondage, en disant qu'il n'avait ni domicile, ni travail. Cet homme est, en outre, sous la surveillance de la haute police.

—

Arrestation de deux receleurs de tabac belge. Nos commerçants illicites, avaient leur dépôt rue des Longues-Haies; ils se nomment Alfred Q... et Jules M...

—

AFFAIRES DE KŒKELBERG. — Nous apprenons que les créanciers de la Compagnie de Kœkelberg, et spécialement les obligataires, viennent d'être convoqués par le curateur à une assemblée générale, à Bruxelles, pour le 16 décembre prochain,

L'un des objets de la réunion doit être le vote au concordat.

Il y a là pour les obligataires un danger que nous voulons leur signaler.

Leurs obligations sont des obligations hypothécaires et l'hypothèque est prise tant sur des biens de France que sur des biens de Belgique.

Or, le curateur prétend que cette hypothèque est nulle au moins, quant aux biens de Belgique.

C'est là une prétention que repoussent énergiquement tous les obligataires avec lesquels nous avons pu nous mettre en rapport.

Or, tout créancier qui vote au concordat, perd, par cela même, son hypothèque. Il faut donc que tous les obligataires qui ne sont pas décidés à abandonner leur hypothèque, se gardent bien d'aller voter comme ils y sont convoqués. Nul inconvénient à ce qu'ils assistent à la réunion. Nous les engageons même à s'y rendre ou au moins à s'y faire représenter. Mais qu'ils se gardent de participer au vôte pour le concordat, soit dans un sens soit dans l'autre.

En votant, ils s'exposeraient même à perdre leur hypothèque sur les biens de France.

Or, la nullité de cette hypothèque sur les biens de France avait aussi été prétendue; mais elle a été consacrée par trois jugements du tribunal de Lille. Il est vrai que deux de ces jugements sont frappés d'appel; mais, quant à présent, ils sont encore le dernier mot qu'a dit la justice sur la question.

—

Institut catholique de Lille. — Le registre des inscriptions de la Faculté libre de droit restera ouverte jusqu'au 30 novembre pour les étudiants reçus bacheliers à la session de novembre.

—

On écrit de Lille à l'*Univers*, le 16 novembre :

Les catholiques de cette ville ont été douloureusement surpris par la nouvelle de la mort du commandant Lallemant, ancien officier aux zouaves pontificaux, ancien chef d'état-major de la division Charette pendant la dernière guerre, et le bras droit, peut-on dire, du brave général. Dans toute la force du terme, le commandant Lallemant était ce qu'on appelle une nature d'élite. Dès longtemps il avait rêvé de mourir sur un champ de bataille en donnant sa vie pour la cause de l'Eglise, en laquelle seule il avait espoir pour la régénération de la France. A ce rêve on peut dire que son intelligence s'épuisait chaque jour depuis cinq ans, et l'on peut ajouter que son corps lui-même s'est épuisé dans l'inaction qui révoltait cette âme de héros. Dieu lui a refusé la mort qu'il souhaitait, mais le prix en est-il moindre et, bien qu'amené par des circonstances et un accident vulgaires, ne peut-on croire qu'elle servira de sacrifice pour hâter le triomphe auquel aspirait de travailler efficacement l'ancien officier de zouaves.

On n'en saurait douter à voir l'ardeur toute pareille à la sienne, avec laquelle on travaille ici à l'installation définitive des facultés de médecine et des sciences qui compléteront l'Université. Confiants en leur bon droit, les catholiques de Lille n'ont pas douté un seul instant de se voir rendre justice et d'avoir raison des persécutions administratives. Les ouvriers sont donc à l'œuvre, et l'on peut voir en partie classées déjà les collections de toutes sortes qui serviront aux études et qui seront complétées un jour. Au surplus, la confiance du peuple catholique répond de toutes parts à cette chrétienne hardiesse des fondateurs de l'institut catholique. Bien que l'acte arbitraire du ministre rende impossible provisoirement toute inscription régulière, on compte déjà vingt-cinq élèves inscrits aux cours de médecine et de pharmacie, et parmi eux plusieurs qui viennent du Midi, deux de Suisse, etc. Que sera-ce quand, après la décision impatiemment attendue du conseil d'Etat, la faculté catholique de médecine jouira de tous les moyens d'enseignement que les cliniques de l'hôpital Sainte-Eugénie mettront en sa possession.

A propos de cet hôpital, qui a déjà fait tant de bruit, beaucoup en parlent sans en avoir jamais vu que l'apparence extérieure vraiment monumentale. J'ai voulu le visiter en détail, et, après cet examen, l'on conçoit mieux quelle fureur doit animer les radicaux à la pensée que l'enseignement libre pourrait s'installer en ces magnifiques constructions. En effet, tout y est aménagé de telle sorte depuis la chapelle jusqu'aux cuisines, aux salles de malades, de bains, et de douches, qu'il est difficile de rêver un ensemble plus complet, au double point de vue des vastes proportions et des perfectionnnements apportés en tout par les derniers progrès de l'industrie.

D'ailleur, tout est prêt, les lits eux-mêmes sont là, n'attendent que le jugement du conseil d'Etat pour recevoir les malades, inhumainement tenus à la porte par l'arbitraire ministériel. Espérons que cette attente ne sera pas longue, quelque effort qui soit fait aussi bien par le conseil municipal lillois que par certains autres personnages pour prolonger indéfiniment cet état de choses intolérable.

Ce soir, au milieu d'un concours qui s'annonce devoir être nombreux, s'ouvre le congrès annuel des comités catholiques du Nord. Ces assises ne pouvaient se tenir plus à propos pour retremper les courages et nous exciter à de nouvelles luttes.

—

Un cimetière mérovingien vient d'être découvert à Cassel, par M. le docteur de Smyttère. Ce cimetière est situé à côté de l'ancien cimetière gallo-romain, découvert par le même savant, mais il en est séparé par une ligne de démarcation très-nette. M. le docteur de Smyttère a adressé à ce sujet un mémoire détaillé à la commission historique du Nord.

—

Un marchand de cuir de la rue Royale, à Lille, M. Dassonneville, a été victime, mercredi, d'un habile filou.

Un homme se présenta chez lui, choisit des cuirs pour une valeur de 360 francs, et quand la facture fut établie, dit a M. Dassonneville de le faire accompagner avec les marchandises jusqu'à une maison de la rue du Faisan, où il les solderait. Le marchand lui donna pour compagnon un commissionnaire qu'il connaissait. Arrivé à destination, le prétendu acheteur prit le paquet de cuirs, pria le commissionnaire de l'attendre un moment... et s'esquiva par une porte de derrière.

Le tour était bien joué; malheureusement pour le filou, la police fut prévenue aussitôt, et quatre heures plus tard, elle l'arrêtait en gare de Lille, au moment où il s'apprêtait à quitter la ville, après avoir vendu ses cuirs. Il était muni d'une somme de 277 fr.

Le voleur n'a pu cacher son état civil. C'est un nommé Gustaves Hugues, âgé de 37 ans, grand, maigre et brun. Mais il s'est refusé énergiquement à faire connaître son domicile, où l'on trouverait sans doute le produit de vols précédents.

Les renseignements qui seraient adressés à cet égard à la police de Lille abrégeraient beaucoup les recherches.

Pour la chronique locale, *G. Baudelet*

CAMBRAI. — Avant-hier après-midi, Catherine Nonclair, âgé de 27 ans, ménagère, rue des Anglaises, s'était absentée de son domicile pour aller chercher un de ses enfants qui était à la crèche, et avait laissé chez elle ses deux autres enfants, deux filles âgées l'une de sept mois, l'autre de 6 ans. Pendant l'absence de sa mère, l'aînée des filles s'étant approchée trop près du poêle, le feu a pris à ses vêtements. Cette enfant a eu la présence d'esprit d'ouvrir la fenêtre et de crier au secours.

Des voisins sont accourus et lui ont prodiqué des soins en s'empressant d'éteindre le feu qui l'enveloppait entièrement. Les médecins appelés aussitôt n'ont pu que constater la gravité des brûlures. Cette enfant est morte des souffrances vers neue heures du soir, au milieu d'atroces souffrances.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES 15 novembre. — Charlotte Helsens, rue de la Chaussée. — François-Joseph Viaene, chemin des Couteaux, 16. — Estelle Dardenne, rue d'Inkermann, 75. — Marie Obry, rue Vallon, 1. — Henri Moutier, au Cul-de-Four. — Charlotte Braem, rue des Longues-Haies, cour Bonte-Platel. — Gustave Boucherie, rue St-Jean, 12.

DU 16. — Julienne Delbecque, aux 3 Ponts. — Léon Vaillant, rue du Pile, 77. — Louis Renard, rue Jacquart, 70. — Auguste Vanmeerhaege, rue de Lannoy, cour Boyaval, 7. — Anselme Framaul, rue de la Prospérité, au Cul de Four, 47. — Georges Watteau, rue Decresme, cour Roussel-Burey, 2. — Jules Isbecque, rue de l'Ermitage, 56. — René Leman, rue du Moulin, 2. — Jean-Baptiste Denève, rue de la Banque, cour Dutilleul, 5.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 novembre. — Rosalie Bowyn, 52 ans, ménagère, rue St-Vincent-de-Paul, fort de Messine. — Gustave Coppin, 2 mois, rue Pellart, 3. — Trigaut, présenté sans vie, rue Cugnot, 14. — Joséphine Spriet, 72 ans, journalier, aux Petites-Sœurs. — Félicie Staut, 39 ans, dévideuse, rue des Longues-Haies, 102. — Adèle Cattiau, 45 ans, en religion, rue Pellart, 117. — Amédée Thieffry, 1 mois, rue Naples, 25. — Antonia Fourmentraux, 6 mois, rue de l'Hommelet, 108.

DU 16. — Cécile Carrez, 78 ans, journalière, à l'Hospice. — Malvina Delporte, 1 an, rue du Pile. — François Tripoli, 2 jours, rue des Longues Haies, cour Lambert, 12. — Théodore Gilmant, 72 ans, journalière, aux Petites Sœurs. — Cyprien Berte, 54 ans, journalier, rue du Pile, cour Vroman. — Sophie Lefebvre, 6 mois, rue du Bois, 6. — Adèle Danel, 5 ans, rue d'Archimède, cour St-Emile. — Clémence Tiberghien, 8 mois, rue de la Longue Chemise, 15. — Pierre Muteau, 67 ans, apprêteur, à l'Epeule, cour Dhalluin, 121.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MOREL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CÉSAR MOREL, décédé subitement à Hérinnes (Belgique), le 16 novembre 1876, dans sa 24e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le dimanche 19 courant, à 8 heures, aux **vigiles** qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 20, à dix heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 122. 12465

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 20 novembre 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame EUGÉNIE-SILVIE CONRATTE, épouse de Monsieur J.-B. THIETAR, décédée à Roubaix, le 21 novembre 1875, à l'âge de 64 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel** sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le lundi 20 novembre 1876, à 8 h. 1/2, pour le repos des l'âme de Dame SOPHIE DOLENT, épouse de Monsieur HECTOR LOISEAU, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1875, à l'âge de 39 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 20 novembre 1876, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur ALBERT-JOSEPH BARGIBANT, époux de Dame ADRIENNE SIBILLE, décédé subitement à Roubaix, le 22 octobre 1876, dans sa 85e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

On nous écrit de Paris, 17 novembre :

Baisse de 0.35 sur le 3 0/0 à 70 fr. Baisse de 0.35 c sur le 5 0/0 à 104.05.

Le courant peu optimiste l'emporte de nouveau; le fait n'a rien d'étonnant. De tous côtés il n'est question que de préparatifs belliqueux; on a beaf répéter que c'est encore le moyen le plus sûr que l'on ait trouvé d'assurer la paix, le monde de la finance ne partage qu'à demi cette confiance.

Les places étrangères nous envoient des cotes très-déprimées.

Les consolides anglais viennent avec 3/8 de perte, et les dépêches particulières reçues plus tard, font mention d'une nouvelle faiblesse de 1/4.

Le marché de Vienne se montre surtout

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 19 NOVEMBRE 1876

— 8 —

L'AFFIQUET DE LA MARQUISE

Par M. BARTHELEMY.

VII

(Suite)

Tout fier d'avoir fait parade de sa supériorité et prenant tout naturellement le silence de son confrère pour une preuve de son admiration, le misérable s'empara de sa main.

— A propos, ajouta-t-il, sais-tu que tu as bien le droit de pester contre cette maudite affaire qui t'a forcé, hier, de t'absenter de Paris! Une fournée de cinquante-cinq! Rien que ça, mon fiston! Et deux places de choix pour toi et pour moi! je les avais demandées tout exprès à mon ami le premier aide, afin de fêter ta bienvenue!

Inutile de dire combien Nicolas dut se féliciter, en ce moment, d'avoir pu échapper, sans se compromettre, au supplice d'un spectacle pareil.

Enfin, l'ignoble Caracalla se souvint que sa tendre sollicitude pour ses chers pensionnaires l'appelait ailleurs. Il s'éloigna, en fredonnant le *Ça ira*, non sans avoir offert à Nicolas son honorable protection auprès de son ami le premier ide.

Nicolas s'empressa de rentrer dans la cellule de son jeune maître.

— Dieu soit loué! dit-il, en s'essuyant le front. Il n'est plus là pour nous épier, et il me croit digne de lui! Que je vous fasse connaître au plus vite notre plan de campagne. Je vous dirai d'abord que si vous êtes dans cet affreux taudis, ce n'est pas du tout par hasard. Ce changement de domicile nous était indispensable, et dès hier c'était une chose réglée entre le bon Guillaume Tourneuf et le sous-concierge dont je vous ai parlé. Le prétexte était tout trouvé. On savait que vous n'étiez pas assez en fonds pour jouir plus longtemps des honneurs de la pistole!...

— Parbleu! Pour une nuit passée sur un infâme grabat, il m'a fallu payer 15 fr., c'est-à-dire donner jusqu'à mon dernier sou! Je n'ai pu m'empêcher d'en faire l'observation à mon gardien, en lui prodiguant toutes les aménités de langage qui me paraissait mériter la rapacité de ce lâche vampire!

— Je sais, je sais, reprit Nicolas, et quelques minutes après, de l'air indigné d'un juste méconnu, votre vampire contait le tout à notre complice, lequel, saisissant aux cheveux l'occasion, s'est empressé de conseiller votre transfert ici. Et maintenant, voici pourquoi nous avons tant tenu à ce triste numéro 15; ainsi que vous le voyez, il faut que le plâtrier y revienne. Or, celui qui est chargé de ce petit travail et que l'on attend demain matin, va être justement, sans le vouloir et sans le savoir, notre auxiliaire le plus important. Guillaume a déjà eu soin de se mettre en rapport avec lui, dans le cabaret où l'on nous avait prévenus qu'il prénait ses repas. C'est un sans-culotte farouche, mais dont le patriotisme altéré est toujours prêt, fort heureusement, à célébrer, le verre à la main, toutes les ineffables félicités que nous devons à ses grands amis les Jacobins. Demain, avant d'arriver, il doit déjeuner, en tête à tête, dans un cabinet particulier, avec Guillaume qui le régale. Un narcotique mêlé d'avance au vin qui lui sera versé, doit lui procurer presque instantanément un doux sommeil dont il ne peut que se trouver à merveille. Ma cachette est toute préparée. Au premier clignement de ses yeux, je serai là muni d'un costume complet de rechange, et dès que nous l'aurons mis à neuf de la tête aux pieds, endossant moi-même sa défroque, je viendrai procéder en toute hâte, à votre toilette. Nous sommes de même taille, vous, moi et ledit plâtrier; si bien qu'armé de votre truelle, et le baquet crânement posé sur votre bonnet de jacobin, vous passerez sans éveiller le moindre soupçon dans l'esprit de mes estimables confrères. Ils seront, d'ailleurs, assez occupés. Ce sera l'heure où se fait l'appel des condamnés. Il est bien entendu que je marcherai en avant pour vous guider à travers cet affreux dédale de corridors. Notre complice, le sous-concierge, est de service jusqu'au moment du chargement des charrettes, c'est-à-dire jusqu'à trois ou quatre heures du soir. Rien ne peut donc s'opposer à votre sortie; et de mon côtée, je ne me sens venir aucun goût pour cette vie d'enfer, vous figurez-vous mon bonheur, quand me présentant avec vous d'abord à madame votre tante, puis à Gertrude et à notre pauvre petit, je pourrai enfin leur dire : le voilà!...

— Mais ce sous-concierge! observa Henri, qui de nouveau s'était jeté dans les bras de Nicolas. Si j'allais avoir le malheur de le compromettre?...

— Oh! soyez tranquille! il saura, lu aussi détaler à son temps.

— Et comment fera-t-il pour vivre, obligé de fuir ou de se cacher?

— J'y ai songé. Hier au soir, en quittant Gertrude, j'ai emporté le bracelet que vous savez. Je vais en enlever les diamants dont la valeur me sera immédiatement remise par mon ancien patron. Madame la comtesse, qui ne cesse de prier pour vous dans le ciel, n'en voudra pas j'en suis bien sûr, au pauvre Nicolas, si pour vous sauver, il se permet de toucher à ce souvenir béni!...

Depuis quelques instants, Henri de Vareilles paraissait complètement absorbé. On aurait pu se demander s'il était vraiment ce proscrit à qui l'on venait d'annoncer que tout était disposé pour l'arracher au bourreau.

— Ecoute-moi, dit-il tout à coup à Nicolas, il faut que tu me rendes un service. Il y a ici deux prisonnières qui m'ont inspiré le plus vif intérêt, la mère et la fille, si je ne me trompe. Elles sont en grand deuil...

Et il essaya de lui en faire en quelques mots le portrait.

— Eh bien, je t'en prie, continua-t-il, tâche de savoir qui elles sont. Ce matin, je les ai vues dans le préau. La pauvre mère, malgré sa ferme résignation, paraissait anéantie. On les a classées dans cette triste catégorie de détenus qu'ici, tu le sais, on appelle les *pailleuses*. Je crains bien que cet horrible régime ne soit pour elles pire que la mort!...

Nicolas était sur les charbons ardents. Rien ne lui garantissait que son jeune maître n'eût pas à comparaître ce jour-là même devant Fouquier-Tinville. D'un moment à l'autre, sa situation pouvait se compliquer. Toute hésitation cependant était impossible.

— Vous allez avoir tous les renseignements que je pourrai me procurer, répondit-il d'un air contraint qui trahissait toutes ses préoccupations.

— Mais, reprit-il, si, après vous avoir donné ces renseignements, je ne reparaissais pas de tout le reste de la journée, n'en soyez pas surpris. J'ai à m'occuper de tant de détails pour assurer le succès de notre plan! Je cours donc aux informations et vous allez me revoir.

VIII

A peine Henri de Vareilles, se retrouva-t-il seul dans sa cellule que, laissant de côté, sans hésiter le plan de l'excellent Nicolas, il ne songea plus qu'à celui qui venait de se présenter à son esprit ou plutôt à son cœur.

Ce n'était plus de sa délivrance qu'il s'agissait.

Que pourrait-il faire, se demandait-il, dans cette société bouleversée, tout seul, entre deux tombeaux, celui de son père et celui de sa mère? Quel bonheur surtout lui serait-il permis d'espérer, quand le souvenir de cette douce apparition, que Dieu lui-même semblait lui avoir ménagée, ne serait plus qu'un souvenir déchirant?... La certitude d'avoir sauvé ces deux pauvres femmes ne serait-elle pas au contraire pour lui une compensation valant toutes les joies qu'il avait jamais pu rêver? Tout ce qu'il demandait à Dieu, c'était qu'un jour ou l'autre cette jeune fille connût le nom de son libérateur, que ce nom ne s'effaçât pas tout à fait de son cœur, qu'elle le prononçât quelquefois dans ses prières!...

(*A suivre.*)